

COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL

Séance du 30 janvier 2019

ORDRE DU JOUR :

Approbation du compte rendu du Comité syndical du 27 décembre 2018.

Organisation :

n°1 : Débat d'orientation budgétaire 2019,

n°2 : Prix de l'eau potable et des prestations diverses,

n°3 : Défense contre l'incendie proposition de délégation de maîtrise d'ouvrage.

SESSION ORDINAIRE :

Le comité a été convoqué le mercredi 30 janvier 2019 à 17h30 au SIRA 321, rue de Londres à les Attaques sous la présidence de Monsieur Jacques Rivenet.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Rivenet président.

Benedetti Bruno (Andres), Madame Gloriant Christiane (CCPO), Leleu Gilbert (Bouquehault), Poussiere Thierry (Brêmes-Les-Ardres), Hennebert Philippe (Campagne-Les-Guînes), Grenat Gérard (GC2M), Leberre Yves (CCPO), Bogear Guy (Herbinghem), Berly Gabriel (Landrethun-Les-Ardres), Lemaire Arnaud (Licques), Delabasserue Franck (Louches), Deseigne Véronique (Marck), Noel Pierre (Nouvelle-Eglise), Pecqueux Jean (Offekerque), Vermersch Guy (Oye Plage), Vasseur Guy (Rodelinghem), Pollaert Thierry (Saint-Folquin), Doye Jean Pierre (Sanghen), Olivier Levreay (Vieille-Eglise).

ETAIENT EXCUSES :

Messieurs Gressier Pierre Alain (Autingues), Majewicz Olivier (Oye Plage).

ETAIENT ABSENTS :

Messieurs Huck Vincent (Bainghen), Vandenbergue Jean Claude (Balinghem), Franque Gérard Alexandre (Bonningues les Ardres), Masset Hubert (Guempes), Medine Marc (CCPO), Andrieu Christian (Hocquinghem), Biousse Régis (Marck), Biscaras David (Saint Omer Capelle), Degrave Philippe (Zutkerque).

Le quorum est atteint, par conséquent la réunion peut commencer. Il est 17h45

Monsieur Delabasserue est désigné secrétaire de séance.

On note la présence de : Messieurs Migonnet et Desmedt, Monsieur Turpin est arrivé vers 19h00.

APROBATION DU COMPTE RENDU DU COMITE DU 27 décembre 2018

Le comité approuve le compte rendu de la séance du 27 décembre 2018.

Monsieur le Président soumet au vote le compte rendu dernier qui est alors voté à l'unanimité.

Question n°1 : Présentation du débat d'orientations budgétaires 2019.

Monsieur le Président présente le débat d'orientations budgétaires 2019.

Monsieur Pollaert pose la question suivante : pourquoi les travaux de renouvellement de canalisation rue des Bosquets à Zutkerque n'ont pas été réalisés ?

Le coût des travaux devait être couvert par un prêt en accord avec la Communauté de Communes de la Région d'Audruicq (CCRA). Le SIRA a interrogé la CCRA.

Suite à la réponse de la CCRA, Monsieur le Président a décidé de ne pas réaliser d'emprunt donc de suspendre les travaux. Toutefois la commune de Zutkerque a réalisé un tapis d'enrobé avant la fin d'année 2018 pour obtenir une subvention.

Par conséquent, les travaux de remplacement de conduite d'eau potable n'ont pas été réalisés.

Madame Deseigne désapprouve l'augmentation de l'eau potable en 2019 voire début d'année 2020. Monsieur Poussière s'insurge contre l'Agence de l'Eau qui impose aux collectivités un prix minimum de 1.3 € ht sans les redevances ni la tva, si elles souhaitent obtenir des subventions et avances de l'Agence de l'eau sur les travaux de renouvellement du patrimoine.

Les membres du comité souhaitent une simulation sur le prix de l'eau avec les différents scénarii.

Monsieur Benedetti souhaite obtenir des précisions sur l'augmentation des chiffres du budget prévisionnel. Monsieur le Président indique qu'il s'agit d'un prévisionnel et qu'il y a lieu de connaître les chiffres du compte administratif 2018 avant de proposer un budget primitif 2019.

Monsieur Turpin indique qu'il n'a pas reçu de convocation. Il souhaite que cela soit inscrit au compte rendu et souhaite prendre la parole. Monsieur le Président refuse. Compte tenu que le membre titulaire est présent (Monsieur Benedetti), le membre suppléant ne peut intervenir dans le comité.

Madame Deseigne demande des compléments d'informations sur les charges de personnels (012) qui ont été augmentées au budget primitif de 2018 et également sur le prévisionnel 2019. Monsieur le Président indique qu'il s'agit d'un prévisionnel et qu'il y a lieu de connaître les chiffres du compte administratif 2018.

Question n°2 : Prix de l'eau potable et des prestations diverses.

Dans le débat d'orientations budgétaires Monsieur le Président propose la tarification suivante : 0.91 € HT par m3 avec un prix d'abonnement de 43.5 € HT.

Madame Deseigne s'oppose à l'augmentation du prix de l'eau potable en 2019 voire début d'année 2020, et ce en rapport avec la situation des « gilets jaunes » et des futures échéances électorales.

Monsieur Berly propose à Madame Deseigne de reprendre les mêmes prix que pour l'année 2018 en transférant la baisse prévue des redevances AEAP vers l'eau. Madame Deseigne refuse de donner un blanc-seing sans explications complémentaires. Monsieur Berly précise qu'il est urgent de voter le prix de l'Eau afin que le SIRA puisse percevoir des recettes.

Compte tenu des discussions, le comité a décidé de reporter le vote du prix de l'eau lors d'une prochaine réunion le mercredi 27 février à 18h00.

Question n°3 : défense contre l'incendie : proposition de délégation de maîtrise d'ouvrage.

Monsieur le Président expose à l'assemblée que les expertises défense contre l'incendie ont été réalisées sur l'ensemble du territoire et il est désormais possible de planifier les travaux de renforcement de réseaux et les poses de citernes et d'hydrants.

Il propose pour les communes qui le souhaitent, de procéder à des délégations provisoires de maîtrise d'ouvrage pour des opérations bien spécifiques, notamment la pose de citernes, souples, en acier ou béton, ou d'hydrants.

Il propose donc de procéder de la façon suivante :

- Pour les renforcements de réseaux :
 - o Le SIRA finance le remplacement de la conduite dans le cadre de son renouvellement de réseau à diamètre identique
 - o La commune finance le surdimensionnement de réseau et les hydrants
 - o Les travaux de terrassement, remblaiement et réfections provisoires ou/et définitives seront pour 50% à la charge de la Mairie et 50% à la charge du SIRA.
 - o Le SIRA perçoit les subventions éventuelles en accord avec la Mairie
 - o Les raccordements sur les conduites existantes seront à la charge du SIRA

- Pour les citernes incendie :
 - o Possibilité de déléguer temporairement la maîtrise d'ouvrage au SIRA qui financera les travaux, percevra l'aide du Conseil Général, la commune finançant le complément et percevant l'éventuelle DETR. Cette délégation ne pourra se concevoir que si la commune est propriétaire du terrain d'assise ou qu'elle en jouisse légalement par le biais d'une servitude inscrite au bureau des hypothèques.
 - o Après délégation temporairement de cette maîtrise d'ouvrage, le SIRA organiserait une consultation ou une publication de marché afin de déterminer les entreprises les mieux disantes.
 - o Le SIRA serait rémunéré à hauteur de 3 à 5 % du montant des travaux à définir avec la commune.

- Pour les poteaux d'incendie sur conduite existante
 - o Les agents du SIRA peuvent d'installer des poteaux d'incendie après signature du devis fourni par le Syndicat. Dans ce cas, la délégation de maîtrise d'ouvrage peut également se concevoir pour lancer un appel d'offre pour la mise en place d'hydrants.

Le comité doit autoriser Monsieur le Président à signer les conventions avec chaque commune du Syndicat, pour l'exécution et le règlement des marchés de travaux qui peuvent être passés selon la procédure adaptée en raison de leur montant. Le comité doit autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires pour mener à bien cette délégation.

Après en avoir délibéré, le Comité décide de suivre la proposition du bureau et vote à l'unanimité.

Questions diverses

Le Président n'ayant pas reçu de questions diverses pour l'eau potable, nous poursuivons sur l'assainissement non collectif. Il est 19h30.